

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)

Dossier n°071

PROJET DE LOI N°.....2023/ALT DU2023 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2022063/PR BF 2022 37 00, SIGNE LE 25 NOVEMBRE 2022 A
LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT
PARTIEL¹ DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE
L'UNIVERSITE VIRTUELLE DU BURKINA FASO

Septembre 2023

¹ Insérer « **PARTIEL** » après « financement »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la résolution² n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;³

a délibéré en sa séance du
et adopté la loi dont la teneur suit :

² Ecrire « résolution » avec un « r » minuscule

³ Remplacer le point « . » par un point-virgule « ; »

Article 1⁴ :

Est autorisé la ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00, **signé⁵** le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement **partiel⁶** du projet de construction et d'équipement de l'**Université⁷ virtuelle du Burkina Faso (UV-BF)⁸**.

Article 2⁹ :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

⁴ Ecrire en minuscule « **Article 1** »

⁵ Remplacer « conclu » par « **signé** »

⁶ Insérer « **partiel** » après « financement »

⁷ Ecrire « université » avec « **U** » majuscule

⁸ Insérer le groupe de mots « **du Burkina Faso (UV-BF)** » après « virtuelle »

⁹ Ecrire en minuscule « **Article 2** »